



## **Nouvelles dispositions de la politique de subventionnement des sociétés sportives et de loisirs de la Ville de Renens applicables au 01.01.2016**

### *En résumé...*

#### **1) Pourquoi de nouvelles dispositions :**

- Encourager et développer le tissu associatif local
- Inciter les clubs et associations à compter davantage de membres domiciliés à Renens
- Ne pas conditionner la subvention aux seuls mouvements juniors
- Garantir une équité de traitement

#### **2) Subvention calculée en trois étapes :**

Sous réserve du respect des conditions d'octroi, les subventions sont les suivantes :

##### ➤ **Subvention ordinaire**

La subvention ordinaire de base passe de Fr. 500.- à Fr. **1'000.-**

##### Condition:

Au moins 10 personnes (membres actifs, comité, juniors à l'exception des membres passifs ou de soutien) habitent Renens. Le montant peut être pondéré si le nombre de personnes habitant Renens n'atteint pas dix (raison de démarrage de l'activité, de taille du club ou de réorganisation par exemple)

##### ➤ **Subvention complémentaire**

- jusqu'au 50<sup>ème</sup> junior actif : par junior Fr. 40.-
- du 51<sup>ème</sup> au 57<sup>ème</sup> junior actif : forfaitaire Fr. 2'000.-
- du 58<sup>ème</sup> au 100<sup>ème</sup> junior actif : par junior Fr. 35.-
- du 101<sup>ème</sup> au 117<sup>ème</sup> junior actif : forfaitaire Fr. 3'500.-
- dès le 118<sup>ème</sup> junior actif : par junior Fr. 30.-

##### Conditions:

40% au minimum de membres de Renens = subvention à 100%

10% à 39% de membres de Renens = subvention à 75%

Moins de 10% = en principe pas de droit à la subvention complémentaire

##### ➤ **Bonus juniors Renens**

Un montant supplémentaire de Fr. **25.-** est octroyé pour tout junior de 4 à 20 ans habitant la commune.

##### Conditions:

Les bénéficiaires du «bonus juniors Renens» doivent être actifs au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, justifier d'une pratique régulière de leur sport et d'une affiliation au club d'au moins 6 mois dans les 12 mois précédant la demande de subvention.

### **3) Exemples (fictifs) de calcul :**

<b>Rugby club de Renens</b> 98 membres dont 47 de Renens (48%)  62 membres juniors dont 39 de Renens	Subvention selon ancien mode de calcul  <b>Fr. 2'670.-</b>  (500.- + 62 x 35.-)	Droit à la subv. Nb. de juniors 62 x 35.- Taux 100% (48% de mb de Renens) Bonus Renens 39 x 25.-  Total	Fr. 1'000.- (Fr. 2'170.-) Fr. 2'170.- Fr. 975.-  <b>Fr. 4'145.-</b>
---	--	--	--

<b>Golf Club Renens</b> 458 membres dont 120 de Renens (26%)  245 membres juniors Dont 92 de Renens	Subvention selon ancien mode de calcul  <b>Fr. 9'075.-</b>  (500.- + 245 x 35.-)	Droit à la subv. Nb. de juniors 245 x 30.- Taux 75% (26% de mb de Renens) Bonus Renens 92 x 25.-  Total	Fr. 1'000.- (Fr. 7'350.-) Fr. 5'512.- Fr. 2'300.-  <b>Fr. 8'812.-</b>
--	---	--	--

### **4) Documents à remettre impérativement fin octobre afin de bénéficier des prestations ci-dessus :**

- Les statuts de l'association (si changements intervenus depuis la dernière demande), le PV de la dernière assemblée, le nom des membres du comité.
- Bilan et compte d'exploitation vérifiés lors de la dernière AG
- Rapport d'activité de l'année écoulée
- La liste des membres : membres actifs avec dates de naissance et domicile et juniors de 4 à 20 ans actifs au 1<sup>er</sup> octobre de l'année en cours, avec date de naissance, domicile et date d'affiliation au club.
- Les tarifs et les conditions de paiement des cotisations
- Le genre et la nature des affiliations auprès des associations faîtières.
- Le type d'encadrement et la formation des moniteurs
- Délai : 31 octobre au plus tard par demande spontanée (pas de rappel)
- Aucun droit rétroactif

### **5) Accords de réciprocité entre communes :**

- La Ville de Renens rémunère certains clubs de communes tierces pour leurs juniors renanais ne pouvant pratiquer leur sport à Renens.
- Il est attendu de même pour les juniors d'autres communes inscrits dans les clubs et associations de Renens.
- Le club est tenu de faire valoir ses droits à cet égard.

Autres infos :

Ville de Renens  
Service Culture-Jeunesse-Sport  
Rue de Lausanne 21 1020 Renens  
Tél 021/632 75 04 mail: [culture.jeunesse.sport@renens.ch](mailto:culture.jeunesse.sport@renens.ch)  
François Chevalier tél 021/632 75 02 [francois.chevalier@renens.ch](mailto:francois.chevalier@renens.ch)